

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU 10 FEVRIER 2025 /
N° 01-2025

Présidence : Corinne Cipolla
Secrétaire communal : Eric Donnet-Monay

Lieu : Salle polyvalente Troistorrents

Début : 19h00
Fin : 20h00

Excusés :

Chessex Guy, Chessex Lysiane, Donnet Martial, Donnet-Monay Fabrice, Dubosson Albin, Dubosson Isabelle, Maret Marianne, Merz Jonathan, Sforza Michel, Wassmer-Joris Sarah

Présents : 101 personnes

1. PRÉAMBULE	2
2. NOMINATION DES SCRUTATEURS	7
3. ORDRE DU JOUR	7
4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU 3 JUIN 2024.....	7
5. LECTURE DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2025-2028	8
6. BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DE LA MUNICIPALITE : PRESENTATION ET APPROBATION.....	10
7. NOMINATION DE L'ORGANE DE VERIFICATION DES COMPTES	16
8. D I V E R S.....	17

1. PRÉAMBULE

Au nom du Conseil communal, Madame la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 1^{ère} Assemblée primaire municipale de l'année 2025. Celle-ci a été convoquée dans les délais légaux par une publication au pilier public ainsi que via une annonce sur nos différents supports de communication.

Elle présente ensuite les membres du Conseil communal, avec leurs dicastères respectifs, et les autorités judiciaires, pour la nouvelle législature 2025-2028. Ce nouveau Conseil s'est mis à la tâche depuis le 1^{er} janvier 2025 et il s'est déjà réuni en séance à quatre reprises.

Corinne Cipolla

Présidente



Administration générale

Finances et économie

Culte - paroisse catholique

Pierre-André Michel

Vice-président



Services techniques, environnement et dangers naturels

Culte - paroisse protestante

Gilles Bellon

Conseiller



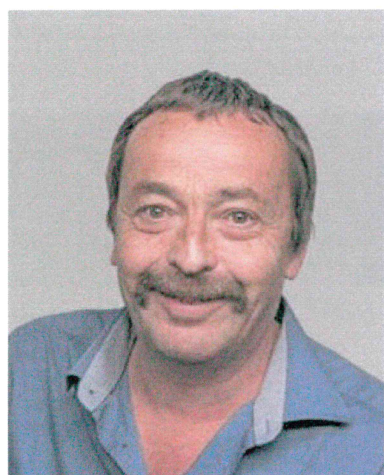
Constructions et cadastre

Mobilité

Sécurité et ordre public

Charles Clerc

Conseiller



Aménagement du territoire et urbanisme

Pascal Décaillet

Conseiller



Bâtiments et infrastructures

Energie

Céline Monay-Michaud

Conseillère



Santé et affaires sociales

Petite enfance, jeunesse et aînés

Olivier Richard

Conseiller



Culture, patrimoine et sociétés locales

Intégration et droit de cité

Roland Tagan

Conseiller



Bourgeoisie et agriculture

Formation professionnelle

Sarah Wassmer-Joris

Conseillère



Tourisme

Sport et loisirs

Scolarité obligatoire

Justice



Dominique Rouiller, juge



Sonia Merz, vice-juge

Elle salue et remercie les deux membres qui ont terminé leur mandat au sein du Conseil communal à la fin 2024, Messieurs Oscar Dubosson après quatre législatures et Nicolas Premand après une législature, ainsi que Madame Anne-Françoise Dubosson, après deux législatures comme Vice-juge. Au nom du Conseil communal, elle leur souhaite une bonne continuation dans leur activité professionnelle et leur vie personnelle.

Le nouveau Conseil va maintenant travailler à l'élaboration de son programme de législature, avec toujours le même cadre fixé par les limites budgétaires qui nécessitent d'établir des priorités entre les tâches régaliennes, obligatoires et celles pouvant être jugées d'accessoires. L'objectif d'un programme de législature est de disposer d'une feuille de route à laquelle se référer tout en sachant s'adapter à la réalité, aux urgences et aux opportunités.

L'ensemble du Conseil communal a validé les principes directeurs qui vont cadrer sa manière de travailler, avec notamment les quatre principes suivants :

- La transparence
- La transversalité
- La réactivité
- La bienveillance

Il s'est engagé à agir toujours avec discernement et probité, de manière indépendante et impartiale pour le bien commun, sans parti pris, sans privilégier un intérêt personnel ou privé. Madame la Présidente insiste enfin sur le rôle de l'Assemblée primaire, composée des citoyens présents, qui exerce le pouvoir législatif.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Madame la Présidente propose de nommer Madame Anne-Françoise Dubosson et Monsieur Jean-Marc Dubosson en qualité de scrutateurs. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Elle remercie ces deux citoyens d'avoir accepté cette tâche.

3. ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'Assemblée primaire municipale de ce soir, soit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire municipale du 3 juin 2024.
2. Lecture du plan financier quadriennal 2025-2028.
3. Budget de l'exercice 2025 de la Commune : présentation et approbation.
4. Nomination de l'organe de vérification des comptes.
5. Divers.

Cet ordre du jour est accepté sans remarque. Madame la Présidente déclare l'Assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU 3 JUIN 2024

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire municipale ordinaire du 3 juin 2024, publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition au Greffe municipal, n'est pas demandée et celui-ci ne soulève aucune question. Il est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son auteur, le Secrétaire communal, Monsieur Eric Donnet-Monay.

5. LECTURE DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2025-2028

Comme il s'agit d'une obligation légale, le plan financier quadriennal doit être présenté à l'Assemblée primaire municipale pour information, mais il n'est pas soumis à l'approbation de celle-ci. Ce plan est un outil de pilotage important pour le Conseil communal. Il devra encore être affiné à l'avenir. Il fixe les lignes directrices des investissements futurs, en prenant en compte ceux déjà décidés et ceux à venir. Ce plan financier permet d'obtenir un regard à moyen terme pour prioriser les investissements et les projets. L'objectif du Conseil communal est d'établir un plan financier à plus long terme, à l'horizon des 10 à 15 prochaines années, afin d'être plus pertinent.

Madame la Présidente procède à la lecture du plan financier quadriennal 2025-2028, en détaillant les montants prévus pour les années 2026, 2027 et 2028 (les montants pour l'année 2025 étant détaillés dans le cadre de la présentation du budget 2025).

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Budget 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
0 Administration générale	800 000	50 000	20 000	20 000
<i>Aménagements extérieurs</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Entretien des bâtiments</i>	<i>-</i>	<i>50 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
1 Ordre et sécurité publics	74 900	33 000	-	-
2 Formation	190 400	503 400	665 000	645 000
<i>LED, photovoltaïque, entretien</i>	<i>224 000</i>	<i>10 000</i>	<i>80 000</i>	<i>60 000</i>
<i>Etudes nouveau bâtiment - extension</i>	<i>-</i>	<i>510 000</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>
<i>Subventions</i>	<i>- 33 600</i>	<i>- 16 600</i>	<i>- 15 000</i>	<i>- 15 000</i>
1. Ordre et sécurité publics : travaux à réaliser sur la toiture des locaux du bâtiment du Pas. 2. Formation : études nouveau bâtiment-extension - modernisation et agrandissement du centre scolaire.				
3 Culture, sport, loisirs et église	714 900	780 000	2 005 000	605 000
<i>Culture, media</i>	<i>75 000</i>	<i>120 000</i>	<i>45 000</i>	<i>45 000</i>
<i>Sport, loisirs, chemins pédestres</i>	<i>359 900</i>	<i>160 000</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>
<i>Assainissements</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>
<i>Eglise</i>	<i>280 000</i>	<i>500 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>-</i>
4 Santé	-	200 000	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-

3. **Culture, sport, loisirs et église** :

- Eglise : travaux de rénovation de l'ancienne Maison de commune qui est destinée à revenir à la paroisse.

4. **Santé** : montant en lien avec les réflexions en cours pour le futur EMS de la vallée d'Illiez.

6 Trafic et télécommunication	1 435 000	1 663 000	1 300 000	950 000
<i>Routes cantonales</i>	<i>400 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
<i>Routes communales, rues, arrêts bus</i>	<i>955 000</i>	<i>280 000</i>	<i>460 000</i>	<i>610 000</i>
<i>Terrain</i>	<i>10 000</i>	<i>150 000</i>	<i>140 000</i>	<i>140 000</i>
<i>Mobilité</i>	<i>-</i>	<i>1 000 000</i>	<i>500 000</i>	<i>-</i>
<i>Bâtiment du Pas</i>	<i>70 000</i>	<i>33 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

6. Trafic et télécommunication :

- Routes communales : principalement pour des tâches régaliennes liées à la nécessité de maintenir nos réseaux routiers à niveau.
- Mobilité : projet de la place de Morgins.

7 Environnement et AT	1 435 500	1 407 500	1 494 500	1 264 500
<i>Réseau d'eau potable</i>	<i>700 500</i>	<i>810 000</i>	<i>690 000</i>	<i>490 000</i>
<i>Réseau eaux usées, step</i>	<i>482 500</i>	<i>413 000</i>	<i>430 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Déchets</i>	<i>37 000</i>	<i>70 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>
<i>Aménagement du territoire</i>	<i>150 000</i>	<i>50 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>

8 Economie publique	150 000	300 000	200 000	300 000
----------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

TOTAL INVESTISSEMENTS NETS	4 800 700	4 936 900	5 684 500	3 784 500
-----------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

7. **Environnement et aménagement du territoire :** principalement pour des tâches régaliennes liées à la nécessité de maintenir et d'entretenir les réseaux d'eau potable et eaux usées.

8. **Economie publique :** subvention liée au Centre sportif de Morgins et à différentes mesures en matière d'énergie.

CHIFFRES CLES	Budget 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	3 045 565	2 660 100	2 880 200	3 193 500
RESULTAT	- 95 900	- 648 000	- 568 000	- 635 000
INVESTISSEMENTS NETS	4 800 700	4 936 900	5 684 500	3 784 500
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	- 1 755 135	- 2 276 800	- 2 804 300	- 591 000
EVOLUTION FORTUNE	9 500 199	8 852 199	8 284 199	7 649 199

Aucune question n'étant posée, Madame la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DE LA MUNICIPALITE : PRESENTATION ET APPROBATION

En préambule, Madame la Présidente informe l'Assemblée que les citoyens ont pu prendre connaissance d'une version résumée du budget de l'exercice 2025 dans le journal communal, avec notamment les principaux indicateurs. La version détaillée était quant à elle disponible pour consultation sur le site internet et déposée au Greffe communal.

La parole est donnée à Monsieur Grégoire Parchet, Chef du service Administration et finances, pour la présentation du compte de résultat du budget de l'exercice 2025. Il débute par la présentation des chiffres clés :

- La marge d'autofinancement s'élève à CHF 3'045'565.
- Le résultat présente une perte de CHF 95'900.

Il convient de rappeler que, selon l'art. 7 de l'OGFCo au sujet de l'équilibre budgétaire, un excédent de charges ou déficit ne peut être budgétisé que s'il est couvert par sa fortune.

- La fortune nette est estimée au 31.12.2025 à CHF 9'500'199 en raison des résultats déficitaires budgétés en 2024 et 2025.
- Les investissements nets se montent à CHF 4'800'700.
- Il en résulte une insuffisance de financement de CHF 1'755'135.

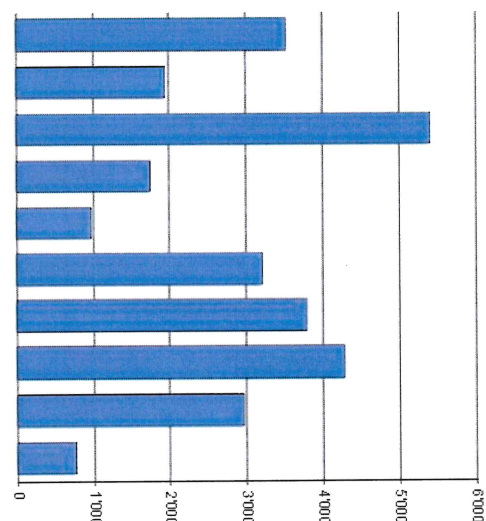
La Commune devra avoir recours à l'emprunt afin de financer l'entièreté des investissements budgétés.

Répartition des charges selon la classification fonctionnelle

Chaque ligne correspond à un dicastère avec un pourcent rapporté au total des charges, ici de 28.5 Mio, le montant en francs au centre avec sa représentation graphique à droite. Sans aller dans le détail, l'amplitude des charges va de 2.7% pour les finances et impôts à 18.9% pour la formation. En 2^e et 3^e position, nous retrouvons, comme chaque année, les dicastères 7 l'environnement et 6 trafic avec respectivement une part de 15.0% et de 13.2%.

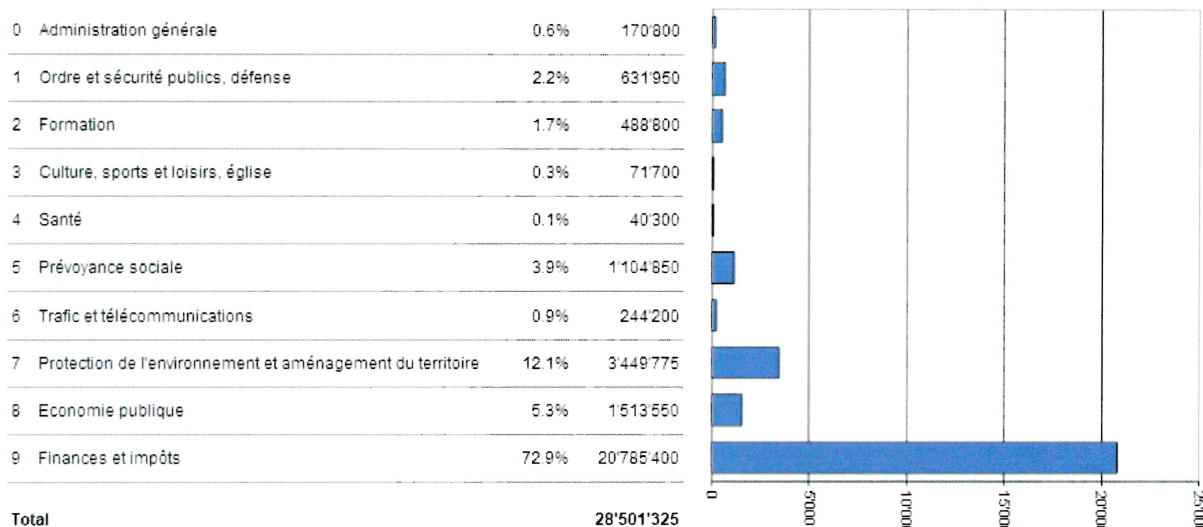
Compte de résultats – classification fonctionnelle

0 Administration générale	12.3%	3'520'560
1 Ordre et sécurité publics, défense	6.8%	1'945'110
2 Formation	18.9%	5'411'205
3 Culture, sports et loisirs, église	6.1%	1'753'800
4 Santé	3.4%	962'970
5 Prévoyance sociale	11.2%	3'212'890
6 Trafic et télécommunications	13.2%	3'786'270
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	15.0%	4'282'510
8 Economie publique	10.4%	2'959'820
9 Finances et impôts	2.7%	762'090
Total		28'597'225



Répartition des revenus selon la classification fonctionnelle

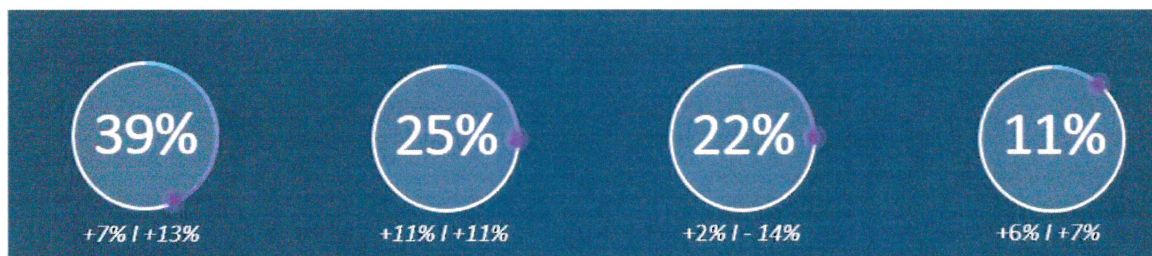
Le dicastère « Finances et impôts » représente 72% des revenus totaux. Seuls deux dicastères dégagent des revenus supérieurs à 5% et représentent ensemble plus de 90% du total. Ces revenus sont constitués essentiellement d'impôts et de taxes. Les revenus des autres dicastères proviennent principalement de subventions et remboursements.



Classification par nature des charges

La classification par nature est une vision qui permet de répondre à une question du type : combien la collectivité dépense-t-elle en biens et services ou encore en charges de personnel tout dicastère confondu. La nature intitulée « Charges de transferts » représente le 39% des charges totales. En pratique, lorsque la Commune dépense CHF 100, CHF 39 sont imputés à cette nature. Les charges de transferts correspondent aux dédommagements, aux subventions communales et cantonales et aux amortissements des subventions d'investissements. Elles sont majoritairement incompressibles, à l'instar de la participation aux salaires du corps enseignant, des frais d'entretien des routes cantonales ou encore des régimes sociaux cantonaux. Ces trois natures représentent 86% de l'ensemble des coûts.

Compte de résultats – classification par nature



Charges de transferts

Participations
intercommunales,
subventions

Charges de personnel

Salaires, cotisations
sociales, formations

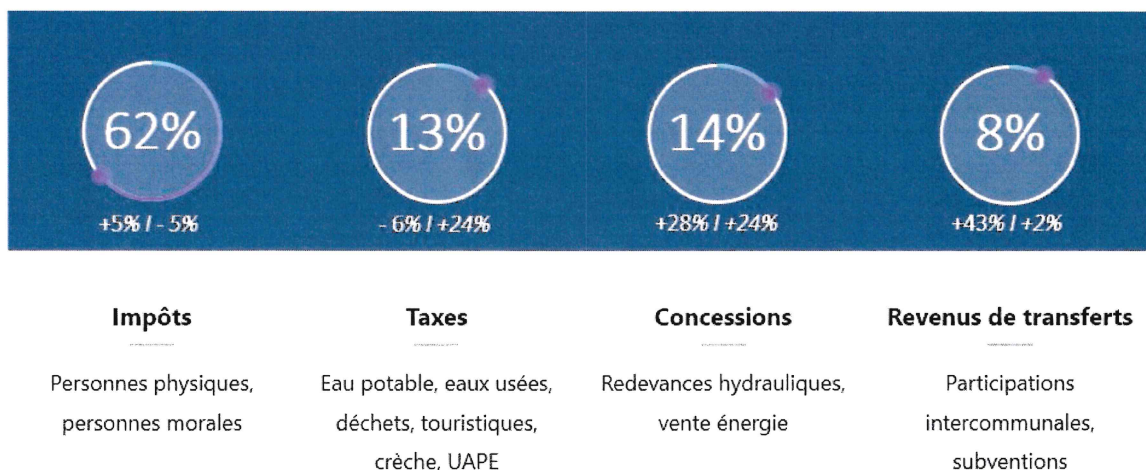
Biens, marchandises, services

Matériel, prestations de
tiers, honoraires, locations

Amortissements

Perte de valeur des
investissements

Les revenus fiscaux représentent 62% des revenus totaux. Ils sont suivis des patentes et concessions avec 12%. Cette nature représente notamment les redevances hydrauliques et la vente d'énergie.



L'indice des prix à la consommation a augmenté au 30 juin 2024 de plus de 3% depuis la dernière compensation des effets de la progression à froid en 2022.

- ✓ On parle de progression à froid lorsque le revenu imposable d'une personne est imposé à un taux supérieur, bien que son revenu n'ait augmenté que dans la mesure du renchérissement. Elle doit donc supporter une charge fiscale réelle plus élevée, bien que son pouvoir d'achat n'ait pas augmenté dans la même mesure.

S'agissant des impôts cantonaux, les taux d'impôts seront corrigés de 3% et se monteront ainsi à 173% pour la période fiscale 2025 en application de l'art. 32 al. 4 LF. L'Exécutif communal a décidé de suivre cette correction de 3%. Les taux d'impôts communaux se monteront ainsi à 166%.

Dès l'année fiscale 2025, si le revenu imposable d'un contribuable s'avère être plus haut en raison du renchérissement, sa charge fiscale ne sera pas plus haute vu que les barèmes fixant les taux d'impôts sont adaptés en conséquence.

Indexation	: + 3% (donc charge fiscale alignée au renchérissement)
Coefficient	: identique à 2024, conforme à la médiane du Bas-Valais
Impôt personnel	: identique à 2024
Impôts chiens	: identique à 2024

<i>Impôts</i>	<i>Loi fiscale (LF)</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
<i>Indexation</i>	<i>art.178</i>	163 %	166 %
<i>Coefficient</i>	<i>art.178 & 179</i>	1.20	1.20
<i>Impôt personnel</i>	<i>art.177</i>	20.00	20.00
<i>Impôt chiens</i>	<i>art.182</i>	145.00	145.00

Services autofinancés

Avant de conclure ce chapitre sur le compte de résultats, un point de situation est fait sur les services autofinancés et leur taxe causale. Ces derniers sont soumis à des dispositions légales particulières avec, notamment au niveau comptable, l'obligation d'être équilibrés à la clôture.

Déchets :

L'équilibre budgétaire à CHF 950'000 se fait via une écriture comptable de charges, traduisant un bénéfice de CHF 59'000 qui induit une attribution au capital propre. Les taxes et les revenus étant plus élevés que les charges, la différence s'interprète comme un résultat bénéficiaire attribué au capital propre.

Eau potable :

L'équilibre budgétaire à 1.03 Mio se fait via une écriture comptable de revenus, traduisant une perte de CHF 45'100 qui induit un prélèvement du capital propre.

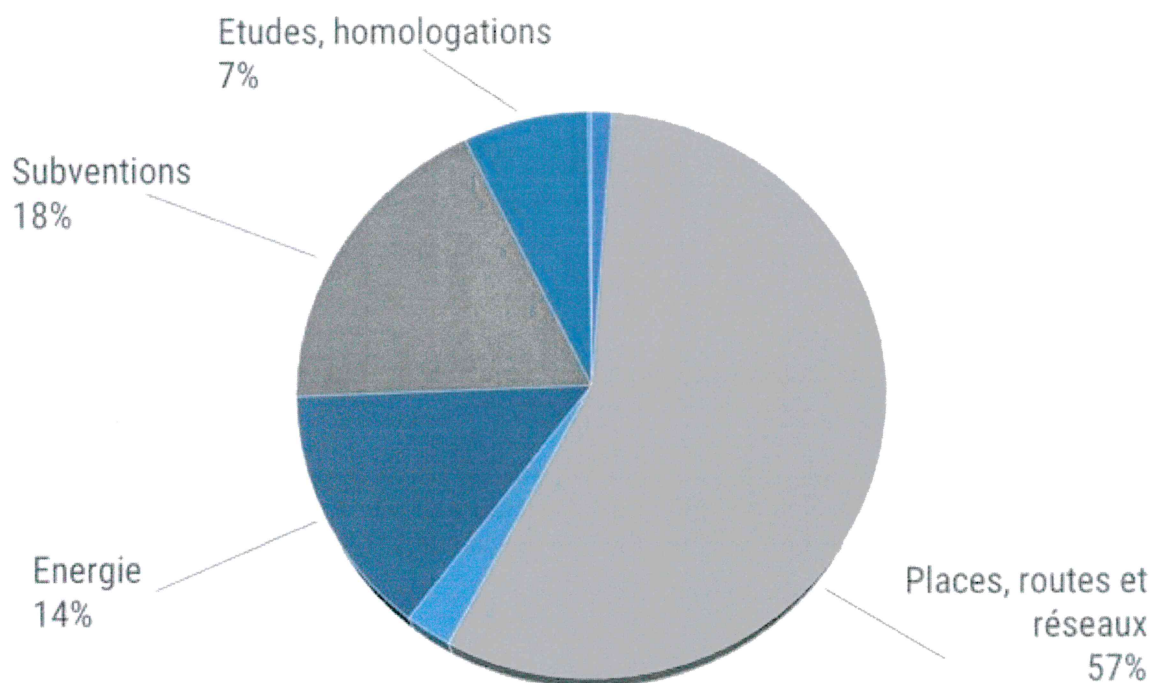
Eaux usées :

L'équilibre budgétaire à 1.10 Mio se fait via une écriture comptable de revenus, traduisant une perte ici de CHF 251'000 qui induit un prélèvement du capital propre.

Comme évoqué précédemment, les règlements qui définissent la distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux sont en cours de finalisation. Suite aux recommandations du Surveillant des prix, il a été décidé d'augmenter les taxes de façon échelonnée, raison pour laquelle ces services ne seront pas encore autofinancés en 2025.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Grégoire Parchet transmet la parole à Madame la Présidente pour la suite de la présentation. Elle informe les citoyens que la révision des règlements communaux « eau potable » et « eaux usées » est en deuxième lecture par les services cantonaux. Un avis positif a été émis par le Surveillant des prix. Ces deux règlements seront soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire en juin prochain. Un travail conséquent a été effectué par le Conseil communal en collaboration étroite avec les services communaux concernés.

Madame la Présidente procède ensuite à la présentation du compte des investissements du budget 2025.



	Dépenses	Recettes	Net
0 Administration générale	800 000	-	800 000
<i>Aménagements extérieurs</i>	<i>800 000</i>		
 1 Ordre et sécurité publics, défense	 275 000	 200 100	 74 900
<i>Achat véhicule et matériel CSP</i>	<i>275 000</i>	<i>200 100</i>	
 2 Formation	 224 000	 33 600	 190 400
<i>LED Collège, Photovoltaïque Jeur</i>	<i>224 000</i>	<i>18 600</i>	
<i>Entretien, matériel</i>	<i>-</i>	<i>15 000</i>	

0. Administration générale : finalisation des aménagements de la place devant la Maison de commune.

2. Formation : CHF 129'000 pour l'éclairage et CHF 95'000 pour la pose de panneaux solaires à la Jeur.

3 Culture, loisirs et culte	753 400	38 500	714 900
<i>Bibliothèque</i>	<i>25 000</i>		
<i>Subventions sociétés</i>	<i>50 000</i>		
<i>LED et photovoltaïque Fayot</i>	<i>348 400</i>	<i>38 500</i>	
<i>VTT, chemins pédestres, loisirs</i>	<i>50 000</i>		
<i>Paroisse et cure</i>	<i>280 000</i>		
 6 Trafic	 1 475 000	 40 000	 1 435 000
<i>Routes cantonales</i>	<i>400 000</i>		
<i>Routes communales</i>	<i>1 005 000</i>	<i>40 000</i>	
<i>Bâtiment du Pas</i>	<i>70 000</i>		

3. Culture, loisirs et culte :

- Paroisse et cure : subvention pour la rénovation de l'église de Morgins.

6. Trafic :

- Route communales : notamment CHF 700'000 pour la route du Stade et différents travaux sur les routes communales, carrefours et ponts.
- Bâtiment du Pas : CHF 70'000 pour l'assainissement de la chaudière.

	Dépenses	Recettes	Net
7 Environnement	1 687 000	251 500	1 435 500
<i>Réseau eau potable</i>	<i>760 500</i>	<i>60 000</i>	
<i>Réseau eaux usées, Step, PGEE</i>	<i>589 500</i>	<i>107 000</i>	
<i>Déchetterie</i>	<i>37 000</i>		
<i>Cours d'eau, lac Morgins</i>	<i>150 000</i>	<i>84 500</i>	
<i>Aménagement du territoire</i>	<i>150 000</i>		
8 Economie publique	150 000	-	150 000
<i>Subventions tourisme</i>	<i>150 000</i>		
TOTAL INVESTISSEMENTS	5 364 400	563 700	4 800 700

7. Environnement :

- Réseau d'eau potable : travaux sur le réseau en lien avec l'aménagement de la route du Stade et de la place de Morgins ainsi que l'assainissement de divers captages, le renouvellement des conduites et une réserve pour des imprévus.
- Réseau d'eaux usées : CHF 198'000 pour la pose de panneaux solaires à la Step, renouvellement des conduites, mise en séparatif.
- Déchetterie : projet de pose d'une barrière à l'entrée du site pour un meilleur contrôle.
- Cours d'eau et lac Morgins : notamment la sécurisation du torrent Corella.
- Aménagement du territoire : suite des travaux dans le cadre de la révision du PAZ et du RCCZ. Madame la Présidente précise que ceux-ci ont été déposés au Canton pour préavis le 24.12.2024. Toutefois, il est maintenant nécessaire de poursuivre avec certaines études annexes.

8. Economie publique : subvention pour la poursuite de l'élaboration du projet de modernisation.

Synthèse du budget 2025

- Le budget de la Commune prévoit un déficit, ou diminution de fortune, de près de CHF 96'000.
- La fortune nette est estimée au 31.12.2025 à 9.5 Mio.
- La marge d'autofinancement, en hausse, est estimée 3 Mio.
- Les investissements nets prévus se montent à 4.8 Mio.
- La marge d'autofinancement ne couvrant que partiellement les investissements nets, il en résulte une insuffisance de financement de 1.7 Mio.

Commentaire :

Le budget de l'exercice 2025 est meilleur que celui de l'exercice précédent, mais il y a lieu d'observer une certaine prudence. Pour la fortune, le Conseil communal souhaite rester au-dessus de 9 Mio, voire se rapprocher des 10 Mio. Un travail conséquent est à fournir pour contenir les charges et améliorer la situation ou, en tout cas, éviter qu'elle ne se péjore. Le Conseil communal a la volonté de se fixer des objectifs cibles concernant la marge et les indicateurs liés à l'endettement à l'horizon des 4 à 6 prochaines années. Dans ce sens, des mesures d'économie, de frein des investissements, de recherche de subventions et de soutiens ou autre sont à l'étude.

Le poids des investissements des dernières années, notamment pour les coûts des entretiens du parking et de la Maison de commune, est important. Un travail de priorisation des investissements devra être réalisé. Il y a lieu de trouver des solutions pour entrer dans un cycle de désendettement avant de poursuivre les investissements. Deux importants projets seront obligatoires ces prochaines années : la modernisation et le développement du centre scolaire et l'EMS. Il s'agit de faire en sorte que la Commune puisse faire face aux investissements qui seront nécessaires pour leur réalisation.

La parole est donnée à l'Assemblée pour d'éventuelles questions. Il est répondu à la question suivante :

- ✓ Dans les comptes de fonctionnement, quel est l'élément principal qui occasionne une telle augmentation de l'administration communale ?

Le Chef de service Grégoire Parchet informe que les charges induites des investissements, soit les amortissements comptables en lien notamment avec la Maison de commune, génèrent une charge d'amortissement de 8%. Cette augmentation est constatée depuis 2022.

Madame la Présidente propose de passer au vote pour l'approbation du budget présenté.

L'Assemblée primaire municipale approuve, à main levée et à l'unanimité, le budget de l'exercice 2025 de la Commune.

7. NOMINATION DE L'ORGANE DE VERIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'art. 83 al. 2 de la Loi sur les communes et à l'art. 89 al. 1 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), l'Assemblée primaire doit nommer, pour chaque législature, sur proposition du Conseil communal, un réviseur. Pour se conformer aux principes décidés concernant les compétences financières, le Conseil communal a sollicité trois offres pour ce mandat. Deux sociétés ont présenté une offre de services.

En séance du 3 février 2025, sur la base des deux offres reçues, le Conseil communal a décidé de proposer à l'Assemblée primaire municipale la nomination de la fiduciaire Nofival SA, Ruelle des Anges 3, 1870 Monthey, pour la législature 2025-2028. En effet, le montant demandé pour ce mandat, allié à la bonne collaboration ainsi qu'à la parfaite maîtrise des comptes de la Commune, a conforté le Conseil communal à vouloir poursuivre la collaboration.

Madame la Présidente propose de passer au vote pour la nomination de l'organe de vérification des comptes.

L'Assemblée primaire municipale approuve, à main levée et à l'unanimité, de nommer la société Nofival SA, Ruelle des Anges 3, 1870 Monthey, en qualité d'organe de vérification des comptes pour la législature 2025-2028.

8. DIVERS

Madame la Présidente informe que les travaux relatifs à la place de Morgins se poursuivent et un projet sera déposé à l'enquête publique à fin mars. Il s'agira ensuite d'affiner les aspects financiers afin soumettre à l'approbation à l'Assemblée primaire le crédit d'engagement durant le 2^e semestre 2025. Il est probable que cela se fasse dans le cadre d'une Assemblée primaire extraordinaire.

En parallèle, le projet pour le développement du Centre sportif et du secteur du Géant avance également. En parallèle, plusieurs secteurs clés de Morgins ont été identifiés afin d'étudier un développement hôtelier, en complément des projets en cours, notamment le projet Pro Carraux avec 500 lits. Des contacts avec des partenaires potentiels ont déjà été pris.

Dans le journal communal, les citoyens ont pu prendre connaissance de la fin des travaux d'agrandissement de la structure d'accueil de l'enfance « Le Parachute ». Madame la Présidente informe les citoyens que des portes ouvertes auront lieu le 21 mars 2025 afin de découvrir ces locaux rénovés, mais aussi le travail des collaboratrices œuvrant dans ce secteur.

Il est répondu à la question suivante :

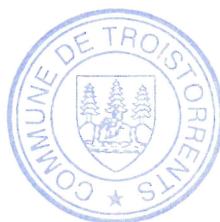
- ✓ Au mois de juin, il avait été annoncé une présentation aux citoyens de l'étude sur les besoins en infrastructures publiques qui aurait dû avoir lieu à l'automne, mais celle-ci avait été repoussée. Où en est cette étude ?

Avant la fin de la législature, le Conseil communal pensait pouvoir présenter cette étude qui portait principalement sur les infrastructures publiques et sur l'évolution de la démographie pour analyser les besoins pour les 15 prochaines années. Comme cette étude a des impacts pour l'EMS et l'école notamment, le Conseil communal souhaite poursuivre sa réflexion sur ces deux projets avant de présenter aux citoyens les scénarios retenus. Cette séance devrait avoir lieu cette année encore.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente Corinne Cipolla clôt l'Assemblée primaire municipale et remercie les personnes présentes, les membres du Conseil communal et le personnel communal qui a permis la bonne tenue de cette Assemblée.

Pour la Commune :

C. Cipolla, Présidente



E. Donnet-Monay, Secrétaire